

COMMUNIQUÉ CFTC

Télétravail : La CFTC obtient l'ouverture d'une négociation en vue d'un ANI

Réunies ce matin, les instances de la CFTC ont décidé qu'elle participerait à la négociation sur le télétravail, dont l'ouverture a été annoncée hier.

La CFTC le réclamait, elle l'a obtenu ! Ça sera bien un Accord National Interprofessionnel (ANI), qui régira le télétravail dans le futur et non plus une superposition de textes tantôt dépassés, tantôt contradictoires.

Pourtant il y a une semaine, personne ne semblait voir l'utilité ou l'urgence d'un tel accord. [Il aura fallu que la CFTC claque la porte de la concertation](#) (qui ne visait qu'un « diagnostic ») pour que les lignes bougent. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Le Conseil confédéral de la CFTC, réuni ce jour, a donc décidé qu'elle prendra part à la négociation du futur ANI.

D'aucuns se sont félicités que des accords existent dans 500 entreprises. La question est de savoir combien de salariés pourtant en télétravail ne sont pas concernés par ces accords ? [Les deux tiers répond l'Institut Montaigne](#). Preuve évidente de la nécessité d'un accord national afin de cadrer la pratique, d'autant que le dernier date de 2005 !

La participation de la CFTC visera évidemment à tirer parti des opportunités offertes par le télétravail (concilier les temps de vie, limiter les temps de transports...) .

Elle visera aussi et surtout à protéger les salariés des dommages qui pourraient résulter d'une généralisation abusive du télétravail.

Ce dernier ne doit pas devenir le mode « dominant » d'organisation du travail. La valeur du travail n'est pas qu'économique ou financière, elle réside avant tout dans les relations sociales et humaines.

Seules des règles simples et lisibles permettront de concilier ces enjeux. A ce titre, la CFTC s'interroge sur les déclarations annonçant un Accord qui ne serait ni normatif ni prescriptif. La CFTC sera ferme sur ce point.

Pour la CFTC l'accord devra définir un cadre commun pour TOUS ! Libre aux CSE ensuite de s'en emparer et de décliner ce cadre commun en prenant en compte les spécificités des emplois, des entreprises, des situations.

C'est forte de cet état d'esprit que la CFTC participera aux prochaines négociations, convaincue que le télétravail peut-être une formidable porte d'entrée vers le monde de demain (enjeux démographique et environnemental, conciliation des temps de vie, aménagement du territoire, transition numérique...)